

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

**Centre Hospitalier Universitaire - Pôle de biologie médicale - Rue Docteur Maurice Dubard -
Déclassement partiel du domaine public communal**

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé la création d'une voie nouvelle reliant les rues du Stade et Docteur Schmitt ainsi que les aménagements correspondants.

La création de cette voie permettra, d'une part, d'assurer l'accès des véhicules au pôle de biologie médicale et aux immeubles qui seront réalisés sur la partie Nord de l'ancien hôpital militaire, d'autre part, de soustraire à la circulation générale la partie Est du boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, afin de la réserver aux transports urbains, aux véhicules de secours, aux cycles et au stationnement.

Cette nouvelle voie rendra également une partie de la rue Docteur Maurice Dubard sans intérêt pour la circulation publique. Cette partie pourrait ainsi être cédée au Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) pour ses besoins en stationnement après déclassement.

Il est proposé de procéder à l'engagement des formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de la rue Docteur Maurice Dubard, représentant une superficie d'environ 2 900 m².

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider de procéder à l'engagement des formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal, de la rue Docteur Maurice Dubard, représentant une superficie d'environ 2 900 m², tel que représentée sur le plan ci-joint ;

2° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007

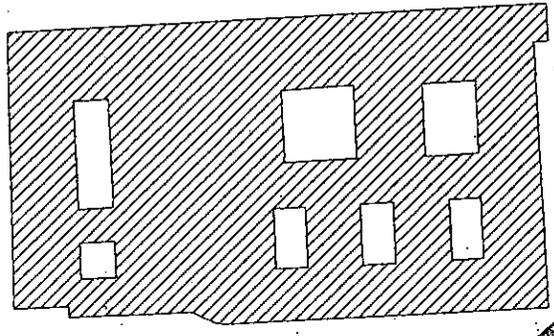


 **Déclassement partiel du domaine public communal**

Rue 72 Angélique Ducoudray

SECTION : BE

Rue
du
Stade



Rue Docteur Maurice

Dubard

370 5
Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

Rue Docteur Schmitt

373

55

Rue Paul Gaffarel

